### COMMISSION EUROPÉENNE



*Bruxelles, 11.07.2022 C*(2022) 5043 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis «Pour une politique européenne du patrimoine renforcée au service de l'attractivité des territoires».

Comme le Sénat, la Commission attache une grande importance à la préservation du patrimoine européen, tout comme à sa promotion sur l'ensemble des territoires, secteurs, espaces d'enseignement ainsi qu'auprès de tous les citoyens.

En réponse aux observations spécifiques figurant dans l'avis, la Commission vous invite à consulter le document annexé et espère que ces précisions répondront aux questions soulevées par le Sénat.

La Commission se réjouit par avance de la poursuite du dialogue politique avec le Sénat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Maroš Šefčovič Vice-président Mariya Gabriel Membre de la Commission

AMPLIATION CERTIFIÉE CONFORME Pour la Secrétaire générale

Martine DEPREZ
Directrice
Prise de décision & Collégialité
COMMISSION EUROPÉENNE

M. Jean-François RAPIN
Président de la commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06

cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06

#### **Annexe**

La Commission a examiné avec soin chacune des observations soulevées par le Sénat dans son avis et a l'honneur d'apporter les précisions suivantes.

# Les acquis de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018

L'Année européenne du patrimoine culturel 2018 a été un moment charnière en matière de politique culturelle à l'échelon européen. Le succès qu'elle a rencontré a incité la Commission à mettre en place plusieurs instruments afin de poursuivre le dialogue et la coopération multipartite instaurés au cours de l'Année européenne, notamment sous la forme d'un groupe informel d'experts de la Commission sur le patrimoine culturel. Ce groupe rassemble des représentants des États membres, des organisations non gouvernementales, des associations des professionnels, ainsi que des organisations internationales (l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, le Conseil international des monuments et des sites, et l'Organisation de coopération et de développement économiques). Depuis son lancement en 2019, le groupe d'experts a tenu sept réunions et deux ateliers. L'objectif du groupe d'experts est de promouvoir des politiques publiques qui garantissent la valeur et la durabilité à long terme du patrimoine culturel européen, sur la base d'une approche intégrée. Les experts fournissent des conseils et des connaissances à la Commission et animent une plateforme de consultation et d'échange d'informations sur les politiques dans le domaine du patrimoine culturel, afin de soutenir la mise en œuvre du cadre européen d'action en faveur du patrimoine culturel.

Ce cadre européen d'action reflète la structure commune des activités liées au patrimoine au niveau européen, principalement dans les politiques et programmes de l'Union européenne. Il vise à pérenniser et à exploiter le succès de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, qui avait pour objectif d'encourager davantage de personnes à découvrir et à s'engager en faveur du patrimoine culturel de l'Europe, et à renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen commun.

# Nombreuses sources d'information

D'autres outils et sources d'information concernant la politique européenne en matière de patrimoine culturel sont disponibles, notamment le site en ligne de la Commission qui rassemble toutes les informations concernant les compétences et les politiques en matière de culture de la Commission, ainsi que les sources de financement disponibles pour les secteurs de la culture, de la créativité et du patrimoine<sup>1</sup>.

Afin de simplifier l'accès à l'information concernant les possibilités de financement disponibles pour les secteurs de la culture et du patrimoine, la Commission a mis à la disposition des citoyens européens en novembre 2021 le guide de financement CulturEU<sup>2</sup>: un guide interactif combiné à un outil de recherche en ligne et gratuit qui

<sup>1</sup> https://culture.ec.europa.eu/

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://culture.ec.europa.eu/funding/cultureu-funding-guide?etrans=fr

présente toutes les possibilités de financement de l'Union européenne pour les secteurs de la culture et de la création pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027. L'objectif est d'aider les acteurs de ces secteurs à trouver les sources les plus appropriées de soutien de l'Union européenne à leurs projets.

#### Des investissements accrus de l'Union européenne dans les sites culturels

Au-delà de la réponse rapide à l'urgence provoquée par la pandémie en 2020 et 2021, la progression importante des crédits du programme «Europe créative» dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027, ainsi que les fonds mis à la disposition des États membres au moyen de la facilité pour la reprise et la résilience, témoignent de la volonté de la Commission de soutenir la culture et le patrimoine. Ce sont au total dix milliards d'euros qui seront investis dans la culture et le patrimoine culturel par les 16 pays, dont la France, qui ont décidé de les faire figurer dans leur plans nationaux pour la reprise et la résilience<sup>3</sup>.

Pour la période 2021-2027, la politique de cohésion continue de soutenir largement le financement de la culture et du patrimoine culturel. De fait, les investissements du Fonds européen de développement régional dans les sites culturels sont possibles au titre des cinq nouveaux objectifs de la politique de cohésion: une Europe plus compétitive; une transition vers une économie neutre en carbone, plus verte et à faibles émissions de carbone; une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité; une Europe plus sociale et inclusive; une Europe plus proche des citoyens favorisant le développement durable et intégré de tous les types de territoires. Une nouveauté a été introduite pour la période de programmation 2021-2027 avec un objectif spécifique supplémentaire du Fonds européen de développement régional (FEDER) au titre d'«une Europe plus sociale et inclusive» se concentrant directement sur la capacité des secteurs du tourisme et de la culture à renforcer le potentiel de relance économique, d'inclusion sociale et d'innovation sociale, sans préjudice des possibilités de financement au titre d'autres objectifs stratégiques. Ce soutien d'une vaste portée permet de soutenir la transformation numérique et écologique et de renforcer la résilience à long terme et la durabilité environnementale, sociale et économique du secteur.

En réponse au rapport de la Cour des comptes européenne, qui fait sienne la recommandation consistant à encourager le recours à des fonds privés pour sauvegarder le patrimoine culturel et à renforcer la viabilité financière des sites culturels de l'Europe, la Commission a rassemblé les bonnes pratiques relatives aux projets culturels financés par l'Union européenne, ainsi que des informations sur toute une série de possibilités de financement de l'Union européenne en faveur de la culture.

En janvier 2021, dans le cadre du plan de travail 2019-2022 du Conseil en faveur de la culture, la Commission a également organisé un atelier sur les sources complémentaires de financement du patrimoine culturel avec des représentants des États membres et des

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En mars 2022, 16 États membres parmi les 22 plans nationaux présentés avaient intégré des investissements dans les secteurs culturels et créatifs. <a href="https://ec.europa.eu/economy\_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/assets/thematic\_analysis/scoreboard\_thematic\_analysis\_culture.pdf">https://ec.europa.eu/economy\_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/assets/thematic\_analysis/scoreboard\_thematic\_analysis\_culture.pdf</a>

régions, des parties prenantes du secteur du patrimoine et des membres du groupe d'experts de la Commission sur le patrimoine culturel. Le rapport résultant de cet atelier<sup>4</sup> a été soumis au groupe informel d'experts de la Commission sur le patrimoine culturel; il contient un nombre élevé de bonnes pratiques, qui sont régulièrement présentées aux professionnels.

Pour finir, la Commission rappelle que la définition des tarifs d'accès aux sites et monuments européens ne relève pas de ses compétences.

# La concrétisation du nouveau Bauhaus européen

Depuis l'adoption de la communication<sup>5</sup> de la Commission sur le nouveau Bauhaus européen en septembre 2021, l'initiative est passée de la phase de co-conception à la phase de mise en œuvre, de transformation des idées collectives en actions et en réalisations concrètes. Le laboratoire du nouveau Bauhaus européen est le principal instrument par lequel la Commission collabore étroitement avec la communauté du nouveau Bauhaus européen pour tenir les promesses énoncées dans la communication de 2021 et donner aux citoyens la possibilité de «voir, ressentir et toucher» ce qu'est le nouveau Bauhaus européen. Les appels, les prix et le festival du nouveau Bauhaus européen soutiennent la promotion des valeurs de cette initiative.

Le laboratoire du nouveau Bauhaus européen est le lieu où cette initiative se matérialise dans le cadre de projets concrets. Il met l'accent sur la mise en relation des personnes, la création de synergies, l'apprentissage mutuel et la valorisation de l'expérience de chacun. Les projets du laboratoire traduisent le nouveau Bauhaus européen en actions concrètes avec deux missions: créer les conditions propices à la transition écologique, tels que de nouveaux outils, cadres, recommandations politiques, etc., et déclencher une transformation tangible sur le terrain.

Avec plus de 460 partenaires officiels<sup>6</sup> (à but non lucratif, entités non politiques) confirmés, l'appel en faveur des «Amis du nouveau Bauhaus européen»<sup>7</sup>, ouvert depuis le 7 avril 2022, mobilise d'autres catégories de parties prenantes, qui ne peuvent devenir des partenaires officiels du nouveau Bauhaus européen (c'est-à-dire les autorités locales, régionales et autres autorités publiques associées aux entités politiques et aux entreprises). La Commission ne peut qu'encourager la participation de tous les acteurs de la culture et du patrimoine culturel.

Le nouveau Bauhaus européen a également un lien étroit avec les principes de qualité européens pour les interventions financées par l'Union européenne ayant une incidence potentielle sur le patrimoine culturel, mis en avant par l'Union européenne et le Conseil international des monuments et des sites<sup>8</sup> et issus des travaux de l'Année européenne du patrimoine en 2018, qui promeuvent une restauration du patrimoine et une conception

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> https://culture.ec.europa.eu/document/background-paper-and-selected-good-practices-march-2021

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> https://europa.eu/new-european-bauhaus/system/files/2021-09/COM%282021%29 573 EN ACT.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> https://europa.eu/new-european-bauhaus/about/official-partners en

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> https://europa.eu/new-european-bauhaus/get-involved/call-friends\_en

<sup>8</sup> http://openarchive.icomos.org/id/eprint/2436/

architecturale de qualité, durable, abordable, esthétique et de proximité.

# Les possibilités de l'Année européenne de la jeunesse 2022

Les jeunes de toute l'Europe ont été invités à faire entendre leur voix au moyen d'une enquête sur le portail européen de la jeunesse<sup>9</sup>, qui s'est déroulée du 20 octobre au 21 novembre 2021. Les principaux domaines d'action de l'Année européenne sont basés sur les résultats de cette enquête, qui place la culture parmi les huit principaux domaines d'action cités par les jeunes Européens.

Le portail européen de la jeunesse, créé en vue de l'Année européenne, rassemble toutes les initiatives proposées par les acteurs du monde culturel et du patrimoine, afin d'offrir aux jeunes une vue d'ensemble des possibilités qui s'offrent à eux.

L'Année européenne de la jeunesse met les jeunes en contact avec la culture par la musique, notamment, et les encourage à visiter les sites du patrimoine culturel en Europe, par exemple via le programme de mobilité DiscoverEU<sup>10</sup>, qui offre à des jeunes de 18 ans une carte de transport et les incite à entreprendre un voyage culturel et à visiter, entre autres, les sites détenant le label du patrimoine européen. Cette action illustre les ambitions pour un impact durable dans le temps de l'Année européenne de la jeunesse.

# Le label du patrimoine européen

L'action du label du patrimoine européen est la première action du projet européen mettant en avant la dimension européenne du patrimoine culturel. Le label du patrimoine européen intègre aussi bien les expressions du patrimoine immatériel que le patrimoine naturel, maritime et industriel. Les 60 sites distingués à ce jour illustrent parfaitement la devise européenne « Unis dans la diversité ».

Accompagner ces sites tout en prenant la mesure de leur singularité et de leur caractère propre est au cœur du travail d'appui et de coordination fourni par la Commission aux parties prenantes locales, régionales et nationales.

Cette communauté entend atteindre plus de 100 sites d'ici 2030. Cette croissance, symbole de la réussite et de la pertinence du label, se doit d'être accompagnée et renforcée. La Commission s'engage, à l'instar du Sénat, en faveur de l'approfondissement et du déploiement du label du patrimoine européen en lien avec les priorités transversales du programme «Europe créative». La promotion du caractère intrinsèquement européen de ces sites autant que leur protection concourent à la réalisation des principes européens en matière de patrimoine.

Le renforcement de la visibilité, de la notoriété ainsi que des rôles conférés aux coordinateurs nationaux seront l'objet du forum qui suivra la cérémonie de remise du label les 13 et 14 juin 2022. Le lancement d'un appel à projets le 15 juin 2022 pour la

\_

<sup>9 &</sup>lt;a href="https://europa.eu/youth/home\_fr">https://europa.eu/youth/home\_fr</a>

<sup>10</sup> https://europa.eu/youth/discovereu fr

constitution de réseaux consolidera les recommandations formulées au cours de la cérémonie et renforcera la position du label sur le moyen terme, en coordination avec les autres acteurs du champ patrimonial.

### Tous les patrimoines compris

Par patrimoine culturel, la Commission entend toutes expressions tangibles, intangibles et numériques du patrimoine. Cela comprend des monuments, des sites, mais aussi des paysages, et même des compétences, des pratiques, des connaissances et des expressions de la créativité humaine. Le cadre européen d'action en faveur du patrimoine culturel mentionne spécifiquement parmi ses principes clés et ses actions une approche intégrée, des solutions intelligentes pour un avenir durable et fondé sur la cohésion, et la protection du patrimoine en danger.

Dans cette optique, la Commission s'est investie depuis 2014 dans l'exploration des interconnexions étroites entre les biens naturels et culturels et de la nécessité de leur gestion intégrée, en particulier dans le contexte du réseau Natura 2000 (qui rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent). Des études et rapports ont été publiés à ce sujet<sup>11</sup>, dont un ensemble d'études de cas<sup>12</sup> (publié en 2018) réunissant des exemples pratiques des différentes facettes d'une gestion intégrée réussie du patrimoine naturel et culturel dans les sites Natura 2000.

Le tourisme culturel durable a été mis en avant comme l'une des dix initiatives de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018. En conséquence, l'Année européenne a fourni une occasion sans précédent d'explorer la relation entre le patrimoine culturel et le tourisme culturel. Peu de temps après, en 2019, la Commission a publié un rapport sur le tourisme culturel durable, rédigé par un groupe d'experts issus des États membres. En plus de contenir la toute première définition du tourisme culturel durable, le rapport énumère 55 recommandations qui tentent de répondre au défi posé par la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel tout en utilisant cet atout unique pour encourager la croissance économique et l'emploi.

Enfin, le rapport sur la protection du patrimoine culturel contre les catastrophes naturelles et d'origine humaine<sup>13</sup>, publié en 2018, offre une vue d'ensemble complète des connaissances existantes, au sein de l'Union européenne et au niveau international, sur ce sujet. En outre, il cartographie les stratégies et outils existants de gestion des risques de catastrophe dans les États membres, et fournit des recommandations fondées sur des données probantes dans le but de soutenir la coopération européenne et d'améliorer l'intégration du patrimoine culturel dans les plateformes nationales de réduction des risques de catastrophe.

<sup>11</sup> https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/links\_natural\_cultural\_heritage\_en.htm

<sup>12</sup> https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/1fb9c9f9-727c-11e7-b2f2-01aa75ed71a1

<sup>13</sup> https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/8fe9ea60-4cea-11e8-be1d-01aa75ed71a1

#### La menace à laquelle est confronté le patrimoine culturel en Ukraine

À la suite de la crise provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Commission mobilise ses instruments pour soutenir les artistes et les professionnels ukrainiens de la culture et pour soutenir la protection du patrimoine culturel. L'aide d'urgence vers l'Ukraine est acheminée par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'Union européenne, qui est ouvert à la participation de 27 États membres de l'Union européenne, ainsi que à l'Islande, la Norvège, la Serbie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Turquie. Jusqu'à présent, l'Italie, la Norvège, ainsi que l'Allemagne ont donné suite ou sont en train de donner suite à la demande de soutien formulée par l'Ukraine dans le domaine du patrimoine culturel.

La Commission a prolongé l'appel à projets de coopération culturelle lancé en 2022 dans le cadre du programme «Europe créative» du 31 mars au 5 mai 2022, afin de permettre à un plus grand nombre de partenaires ukrainiens d'y participer. En outre, la Commission accordera une flexibilité maximale aux projets en cours financés par l'Union européenne auxquels participent des partenaires ukrainiens. Une action spéciale pour l'Ukraine dans le cadre du programme «Europe créative» sera également proposée par la Commission aux États membres au titre du budget 2023 du programme «Europe créative», tant pour les artistes ukrainiens que pour les organisations ukrainiennes.

CreativesUnite<sup>14</sup>, une plateforme conçue pour et par les secteurs de la culture et de la création, cofinancée par l'Union européenne, rassemble et rend publiques les initiatives en faveur de l'Ukraine émanant des réseaux européens soutenus par le programme «Europe créative» et bien au-delà. Les secteurs de la culture et de la création, les États membres et de nombreux autres acteurs utilisent cette plateforme pour informer sur leurs initiatives et leurs réponses aux crises de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine.

\_\_\_\_\_

-

<sup>14</sup> https://creativesunite.eu/contribute/